

Plan Local d'Urbanisme : division en volumes, permis d'aménager, déclaration préalable (7 heures)

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte du Plan Local d'Urbanisme pour mieux s'en servir
- Connaître les deux principales procédures de division foncière pour mieux conseiller ses clients en cas de vente d'un terrain

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

Matériels :

- Outil de visioconférence pour voir et dialoguer avec le formateur

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr

www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Module 1 : Le Plan Local d'Urbanisme et la division en volumes

3 Heures 30

Séquence 1 : Le Plan Local d'Urbanisme

- ▶ Identifier les principaux acteurs de l'urbanisme et du PLU
- ▶ Appréhender l'impact de la règle d'urbanisme sur le potentiel de construction
- ▶ Identifier les objectifs poursuivis par la collectivité locale grâce au PLU :
 - Les objectifs à moyen terme et l'importance de l'anticipation pour les agents immobiliers
 - Les objectifs à court terme : comment les identifier pour mieux agir ?
- ▶ Connaître les principaux documents qui composent le PLU :
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
 - Le règlement
 - Le plan de zonage
- ▶ Se servir du PLU « au quotidien » pour mieux conseiller ses clients

Séquence 2 : La division en volumes

- ▶ Identifier la différence entre division en volumes et copropriété
- ▶ La mise en œuvre d'une opération de division en volumes :
 - L'État Descriptif de Division en Volume (EDDV)
 - Le cahier des charges de la division

Module 2 : Le permis d'aménager et la déclaration préalable

3 Heures 30

Séquence 1 : Le permis d'aménager

- ▶ Appréhender les motifs qui pourraient s'opposer à la liberté de division d'une propriété foncière
- ▶ Le permis d'aménager :
 - Décrire les types de projets nécessitant l'obtention d'un permis d'aménager
 - Connaître les informations nécessaires pour la constitution du dossier pour demande de permis d'aménager
 - Savoir prendre les précautions nécessaires pour une acquisition foncière d'un terrain issu d'une autorisation de permis d'aménager

Séquence 2 : La déclaration préalable

- ▶ Connaître les types de projet pour lesquels une déclaration préalable est obligatoire
- ▶ Intégrer les délais d'instruction dans le processus de négociation foncière

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.